

Présentation de la preuve d'Option consommateurs à l'audience du 21 juin 2021

R-4156-2021 (Demande conjointe relative à la fixation de taux de rendement et de structure de capital – Phase 2)

Plan de la présentation

- Introduction
- Recommandations des demanderesses
- Recommandations des experts retenus par l'ACIG
- Enjeux d'intérêts soulevés durant l'audience
- Recommandations d'OC



Introduction

- Option consommateur (OC) est un organisme voué à la protection et à la représentation des consommateurs, notamment les clients résidentiels d'Énergir et de Gazifère.
- OC se préoccupe du respect du juste équilibre entre les intérêts des consommateurs résidentiels et de ceux des gazières.
- En effet, il est dans l'intérêt des clients que les gazières soient rémunérées de manière juste et raisonnable afin de garantir la pérennité des services de qualité offerts.
- OC s'attend à ce que le régulateur octroie des taux de rendement juste et raisonnable afin de répliquer le plus exactement possible les rendements qui découleraient d'un marché compétitif.
- Ainsi, OC s'attend à ce que les taux de rendement à être octroyés aux gazières québécoises reflètent le risque réel auquel feront face les actionnaires pour la période où les taux de rendement seront en vigueur.



Recommandations des demanderessees

Structure du capital

Structure de capital
actuel:

FIGURE 33: THE UTILITY'S CURRENTLY DEEMED CAPITAL STRUCTURES

| | Common Equity | Preferred Equity | Debt |
|----------|---------------|------------------|-------|
| Énergir | 38.5% | 7.5% | 54.0% |
| Intragaz | 46.0% | 0.0% | 54.0% |
| Gazifère | 40.0% | 0.0% | 60.0% |

Structure de capital
proposée:

FIGURE 40: RECOMMENDED CAPITAL STRUCTURES

| | Common Equity | Preferred Equity | Debt |
|----------|---------------|------------------|------|
| Énergir | 43% | 0% | 57% |
| Intragaz | 43% | 0% | 57% |
| Gazifère | 45% | 0% | 55% |



Recommandations des demanderessees

Taux de rendement

| | Taux de rendement en vigueur | Taux de rendement proposé par Dr Bente Villadsen |
|-----------------|------------------------------|--|
| Énergir | 8,9 | 10 |
| Intragaz | 9,1 | 10 |
| Gazifère | 8,5 | 10,5 |



Recommandations des demanderessees

Critique des expertises

Expertise d'AVISEO

- Analyse comparative des différents risques d'affaires entre la décennie 2011-2020 et la décennie 2021-2030.
- Pas d'analyse quantitative probante démontrant un impact sur les revenus des demanderessees au cours des prochaines années.

Expertise du Dr Brown

- Sa compréhension du marché québécois est basée sur l'expertise d'AVISEO uniquement.
- L'expert Brown n'a pas validé à l'aide de ces propres analyses les conclusions d'AVISEO.
- Pas d'analyse des marchés dans lequel les gazières québécoises opèrent. Analyse comparative avec des gazières américaines basée sur les conclusions d'AVISEO.



Recommandations des experts retenus par l'ACIG

Structure du capital: L'expert Booth recommande le maintien des structures actuelles pour les 3 gazières.

Taux de rendement:

| | Taux de rendement en vigueur | Taux de rendement proposé par l'expert Booth |
|----------|------------------------------|--|
| Énergir | 8,9 | 7,5 |
| Intragaz | 9,1 | 7,5 |
| Gazifère | 8,5 | 7,6 |

- L'expert Booth estime que les demanderesses n'ont pas démontré de façon probante, par exemple à l'aide d'analyse quantitative, le besoin d'augmenter les taux de rendement des trois gazières.
- L'expert Booth estime que les régulateurs canadiens, incluant la Régie, offrent une bonne protection contre les risques financiers en transférant de manière presque systématique les risques financiers aux consommateurs par le truchement d'une tarification aux coûts de services.
- L'expert Booth est d'accord avec les conclusions de l'expert Hopkins à l'effet qu'il n'y aura pas de risque accru au cours des 3 prochaines années pour les gazières québécoises.
- L'expert Booth est également d'accord avec la recommandation de l'expert Hopkins de procéder à un examen complet des risques d'affaires dans trois ans.



Enjeux d'intérêts soulevés durant l'audience

Prévisions des ventes (3 prochaines années)

- Tant Énergir que Gazifère ne prévoient pas de baisses significatives de leurs volumes de ventes aux cours des trois prochaines années.
- OC est d'avis que le risque d'affaires d'Intragaz est très faible compte tenu du contexte réglementaire en vigueur.
- OC ne partage pas l'avis d'AVISEO à l'effet que l'existence d'un contrat de 10 ans augmente le risque d'affaires. Au contraire, l'existence d'un contrat de 10 ans signé avec son seul client réglementé (et premier actionnaire) lui garantit un revenu stable et sûr.



Enjeux d'intérêts soulevés durant l'audience

Risque d'affaires lié au bannissement de la consommation de GN

Feuille de route vers des bâtiments montréalais zéro émission dès 2040:

- Questionné sur l'impact des mesures de décarbonation sur les revenus futurs d'Énergir, M. Lachance a mentionné (Pièce – A-0050, p 68, lignes 2 à 12):

Bien il va avoir le biais de biénergie puis l'effet à déterminer comme on disait, du fait que avec les nouveaux règlements qui empêchent la conversion mazout, dans le cas de Montréal, qui l'air de rien c'est quand même trente-cinq pour cent (35 %) de nos revenus de distribution aujourd'hui, au niveau du bâtiment à Montréal. Donc ces impacts-là donc...reste à voir exactement au net qu'est-ce que ça va être. Mais ceux-là, c'est très contemporain. Vingt-trois (23), vingt-quatre (24), vingt-cinq (25) ça va être en pleine action.

- Afin de mettre en perspective l'impact de la feuille de route de la ville de Montréal sur les revenus d'Énergir sur la période où les taux de rendement à être déterminé dans la présente cause auront cours, il est important de rappeler les principaux éléments de cette politique (source: http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=5798,42657625&_dad=portal&_schema=PORTAL&id=34382):

Nouveaux bâtiments

- 2024 - entrée en vigueur du règlement pour les immeubles de moins de 2 000 mètres carrés;
- 2025 - entrée en vigueur du règlement pour tous nouveaux bâtiments.

Bâtiments existants

- 2 000 mètres carrés et plus : la feuille de route comprend l'imposition graduelle de seuils de performance à atteindre, en commençant par les grands bâtiments. Ces seuils, qui seront définis à la suite de la consultation publique, feront en sorte que l'ensemble des bâtiments de Montréal soient alimentés à 100 % par des énergies renouvelables en **2040**.



Enjeux d'intérêts soulevés durant l'audience

Risque d'affaires lié au bannissement de la consommation de GN

Feuille de route vers des bâtiments montréalais zéro émission dès 2040 (suite):

- Afin de mettre en perspective l'impact de la feuille de route sur les revenus d'Énergir pour les 3 prochaines années nous tenons à souligner les éléments suivants:
 - Seuls les nouveaux bâtiments seront impactés par cette initiative à partir de 2024 et 2025.
 - Voici un tableau récapitulatif de contribution historique des nouveaux bâtiments provenant de la ville de Montréal:

| Contribution des nouveaux bâtiments sur les activités d'Énergir | | | | | |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Nombre de clients | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
| Total Énergir | 200374 | 202564 | 204542 | 206024 | 207950 |
| Nouveaux | 2968 | 2845 | 2700 | 2320 | 2591 |
| Nouveaux MTL | 337 | 368 | 391 | 201 | 343 |
| Nouveau total /Total | 1,48% | 1,40% | 1,32% | 1,13% | 1,25% |
| Nouveau MTL /Total | 0,17% | 0,18% | 0,19% | 0,10% | 0,16% |
| Volume (m3) | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
| Total Énergir | 2 221 827 685 | 2 226 654 950 | 2 265 169 228 | 2 243 564 251 | 2 231 073 554 |
| Nouveaux | 33 073 443 | 33 704 772 | 31 066 340 | 28 703 001 | 33 858 094 |
| Nouveaux MTL | 8 346 707 | 10 300 692 | 8 100 590 | 7 259 770 | 6 780 581 |
| Nouveau total /Total | 1,49% | 1,51% | 1,37% | 1,28% | 1,52% |
| Nouveau MTL /Total | 0,38% | 0,46% | 0,36% | 0,32% | 0,30% |

Source: Pièce B-0353

- Ainsi, bien que 35% des clients actuels d'Énergir proviennent de la Ville de Montréal, la contribution des nouveaux clients montréalais est beaucoup plus modeste.
- En moyenne (2017 à 2021), les nouveaux clients montréalais sur une période d'une année représentent **0,16%** du nombre total de clients et **0,36%** des volumes distribués totaux d'Énergir.



Recommandations d'OC

OC recommande à la Régie de :

- Établir les taux de rendement et la structure de capital pour une période limitée à 3 ans.
- Établir les taux de rendement basés sur les recommandations de l'expert Booth, soit :

| | Taux de rendement en vigueur | Taux de rendement proposé par l'expert Booth |
|----------|------------------------------|--|
| Énergir | 8,9 | 7,5 |
| Intragaz | 9,1 | 7,5 |
| Gazifère | 8,5 | 7,6 |

- Maintenir la structure de capital présentement en vigueur.
- Demander une réévaluation complète des risques d'affaires liés à la décarbonation dans 3 ans afin de réévaluer les taux de rendement et de la structure de capital applicable aux années subséquentes

